

MENTION

METIERS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

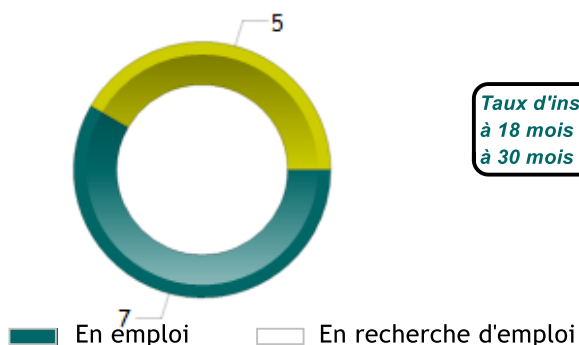
PARCOURS

DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES ET MAITRISE DE PROJETS

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

Situation professionnelle au 1^{er} décembre 2020, 18 mois après l'obtention de leur diplôme

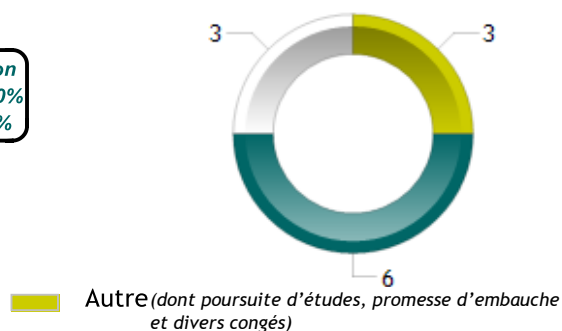
Nombre de réponse(s) : 12



Situation professionnelle au 1^{er} décembre 2021, 30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 12

Taux d'insertion
à 18 mois : 100%
à 30 mois : 67%



— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

- Animateur permanent au MRJC
- Gestionnaire de données SIG
- Informateur jeunesse multimédia

- Secrétaire général

— SATISFACTION —

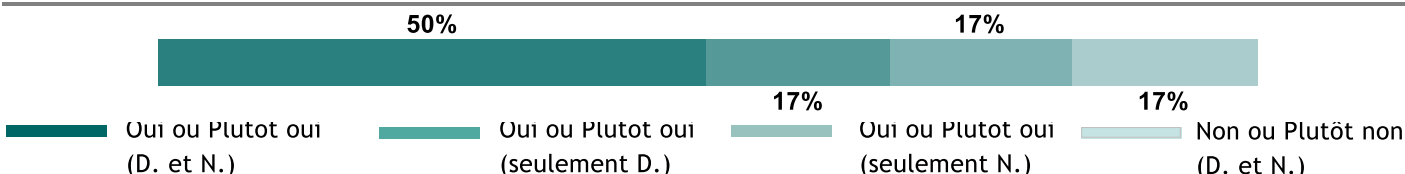
Satisfaction des missions dans l'emploi

Nombre de réponse(s) : 6



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 6



— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 6

Relations personnelles ou professionnelles 50 %

Sites Web dédiés à l'emploi (hors Cabinets de recrutement) 17 %

Offre diffusée par votre université ou associations d'anciens élèves 17 %

Offre sur site Web d'entreprise (secteurs privé, public ou associatif) 17 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

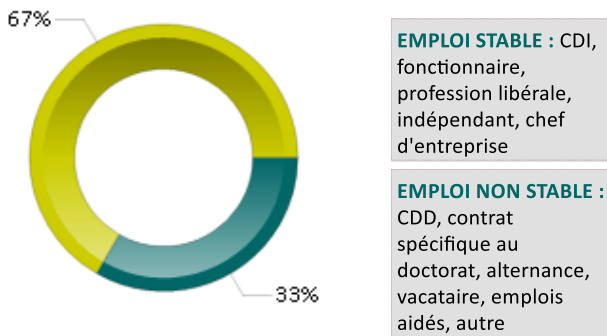
Nombre de réponse(s) : 6



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

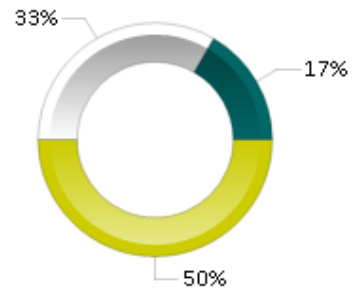
Nombre de réponse(s) : 6



Emploi stable 67% Emploi non stable 33%

Statut

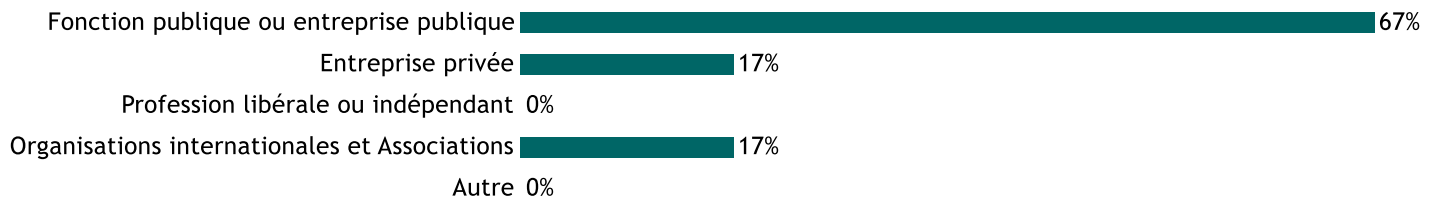
Nombre de réponse(s) : 6



Cadre 17% Technicien 33% Employé 50%

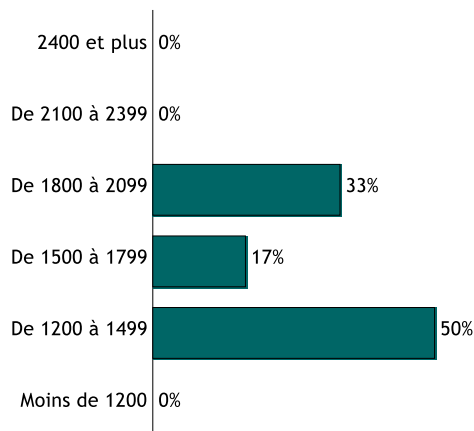
Employeur

Nombre de réponse(s) : 6



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 6



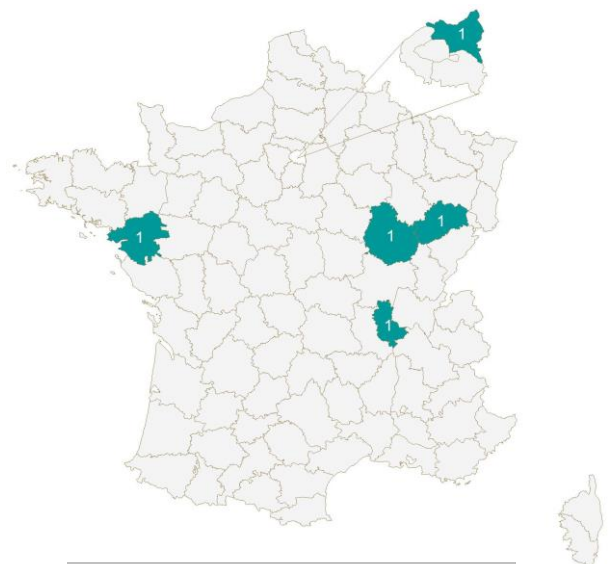
Salaire médian : 1514 euros

Salaire moyen : 1610 euros

Définition de l'INSEE: Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 5



Emplois à l'étranger: 0